

**Guichet social unique.**

Les personnes qui ont besoin d'un soutien ou de renseignements à la suite de problèmes dus par exemple à la perte de leur emploi, à une atteinte à leur santé suite à un accident ou la maladie, à une séparation, un deuil, ou ont des difficultés à s'insérer dans la société, sont souvent démunies pour trouver l'aide utile, bien que cette dernière existe et fonctionne une fois la demande initiale formulée.



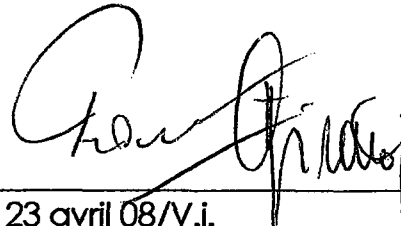
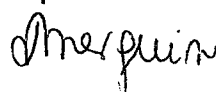
En effet, très souvent, pour ces personnes débute un parcours du combattant. Confrontées à une multitude d'informations souvent lacunaires ou difficile à comprendre, elles ont de surcroît à affronter de nombreuses embûches administratives. Il ne s'agit pas de critiquer le travail du personnel des différents services ou institutions concernés qui, la plupart du temps mettent à satisfaction leurs compétences professionnelles et personnelles au service de leur fonction, mais bien de relever la complexité et la confusion au sujet de l'accès aux prestations.

Dans le rapport des états généraux « Santé – Social – Education », une fiche est consacrée à ce phénomène.


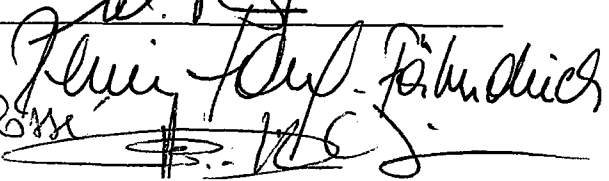
Afin de pallier cette situation, nous demandons de mettre en place un guichet social unique qui permettra à une personne en difficulté d'avoir dans un premier temps un seul interlocuteur chargé de renseigner l'ayant droit de manière correcte et de constituer avec lui un dossier à transmettre aux organismes concernés pour son étude et suivi.

Nous voyons dans cette manière de faire des avantages importants pour les bénéficiaires potentiels de prestations de même que pour les assurances et institutions sociales, par exemple au travers d'une meilleure collaboration inter-institutionnelle et d'une économie de fonctionnement grâce aux synergies développées.

**Par conséquent, nous demandons au Gouvernement de présenter au parlement une disposition législative permettant de créer un guichet social unique à l'intention des habitant-e-s de notre canton.**

**Groupe parlementaire socialiste :**  
 Joël Vallat

Delémont, le 23 avril 08/V.j.